

Avis n° 2021/01-04
relatif à l'accréditation de
l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement et École

| | |
|---|----------------------------|
| École d'ingénieurs de l'Université de Caen | |
| Établissement : | Public |
| Nom d'usage : | ESIX Normandie |
| Académie : | Caen |
| Sites de l'école : | Cherbourg, Caen |
| Réseaux : | COMUE Normandie Université |

Données certifiées

| |
|--|
| Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mis à jour annuellement sur le site de la CTI. |
|--|

Suivi des accréditations précédentes

| |
|---|
| Avis n° 2017/05-05 ; Avis n° 2013/11-01 |
|---|

Objet de la demande d'accréditation

| |
|--|
| <p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Agroalimentaire, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Caen</p> <p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Génie des systèmes industriels, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Cherbourg</p> <p>Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Systèmes embarqués (nouvelle appellation demandée « Mécatronique et Systèmes embarqués), en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Caen</p> |
|--|

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen,
- Vu le rapport établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI, rapporteure principale), Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, co-rapporteure), Marc ALOCHET (expert auprès de la CTI), Paulo Aloisio EDMOND REIS DA SILVA AUGUSTO (expert international auprès de la CTI), Martin LEMAIRE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté lors de la séance plénière du 19-20 janvier 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

| Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants : | Type de formation | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire | Accréditation |
|---|---|---------------------------------------|---|---------------|
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Agroalimentaire sur le site de Caen | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2021 | 2023-2024 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Agroalimentaire, sur le site de Caen | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2021 | 2023-2024 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Agroalimentaire, sur le site de Caen | Formation continue | 2021 | 2023-2024 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Génie des systèmes industriels sur le site de Cherbourg | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2021 | 2023-2024 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Génie des systèmes industriels, sur le site de Cherbourg | Formation continue | 2021 | 2023-2024 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Génie des systèmes industriels, sur le site de Cherbourg | Formation initiale sous statut d'apprenti | 2021 | 2023-2024 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Mécatronique et Systèmes embarqués (ancienne appellation « Systèmes embarqués »), sur le site de Caen | Formation initiale sous statut d'étudiant | 2021 | 2023-2024 | restreinte |
| Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Mécatronique et Systèmes embarqués (ancienne appellation « Systèmes embarqués »), sur le site de Caen | Formation continue | 2021 | 2023-2024 | restreinte |

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne d'une injonction : l'École établira un plan d'action sur la prise en compte et la mise en œuvre des trois premières recommandations ci-dessous. Ce document est à transmettre le **15 juillet 2021**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École :

- Faire aboutir et déployer une véritable démarche qualité, permettant la mesure continue de la satisfaction de toutes les parties prenantes ;
- Mettre en œuvre une évaluation des enseignements systématique dans une démarche d'amélioration continue ;

- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et 3 mois réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti ;
- Déployer une politique de formation qui permette d'harmoniser les pratiques pédagogiques et les documents liés à la scolarité entre toutes les spécialités, tout en tenant compte des différentes voies d'accès aux diplômes. Favoriser le partage des bonnes pratiques entre spécialités et l'émergence d'activités communes ;
- Elaborer et mettre en œuvre conjointement avec l'Université un contrat d'objectifs et de moyens qui permettra une projection pluriannuelle des moyens au service d'une ambition partagée ;
- Suivre les échecs en 1^{ère} année et à la diplomation et mettre en œuvre sans délai toutes les mesures nécessaires à leur diminution ;
- Suivre l'insertion professionnelle des diplômés en s'assurant une remontée optimale des données pour chaque spécialité et analyser les écarts significatifs ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour chaque spécialité

- Déployer une approche compétences qui prenne en compte, à partir des activités liées aux métiers, les compétences métiers attendues, leur traduction en objectifs de formation, leur croisement avec les différentes UE et les modalités de leur évaluation.

Pour la spécialité Génie des Systèmes industriels

- Intégrer/densifier dans la maquette des formations a et par la recherche, à l'innovation, au développement durable, à la Responsabilité Sociétale des Entreprises, à l'éthique et à la déontologie.

Pour la spécialité Agroalimentaire

- Procéder à une analyse qualitative de l'insertion professionnelle des diplômés par voie d'accès avec l'appui du conseil de perfectionnement et définir les axes d'amélioration permettant de réduire l'écart avec les autres spécialités.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 19-20 janvier 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.



La présidente
Elisabeth CRÉPON